

CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE
Edition hebdomadaire (par an) \$4.00
Edition hebdomadaire (par an) 1.00
Les annonces sont en effet aux taux suivants:
Par ligne d'impression 0.10
Chaque insertion subséquente 0.05
Trois insertions par semaine 0.06
Deux insertions par semaine 0.07
Une insertion par semaine 0.08
Conditions spéciales pour annonces à long terme
Réclames: 10 centimes par ligne chaque insertion

SAMEDI 6 AVRIL 1888

La chambre a entendu, hier, la réponse de l'hon. M. Foster, dont nous publions plus loin la vieille rivalité des deux villes de Montréal et de Québec Cartwright au sujet du dernier emprunt trois pour cent. Elle a adopté ensuite en seconde lecture le bill pour amender l'acte des pêcheries.

Dans la séance du soir, la chambre a discuté en comité le projet de bill du Pacifique. L'hon. Jones a soutenu son amendement relatif à la ligne d'Harvey à Sudbury, et Sir John A. Macdonald a déclaré que par suite d'une entente entre le gouvernement et la compagnie, ce chemin serait exécuté à bref délai.

La Gazette d'hier contenait un article contre le pont de Québec, qui nous paraît inspiré par la vieille rivalité des deux villes de Montréal et de Québec beaucoup plus que par la saine raison politique. Ce pont coûtera, dit-on, six millions. Cela est possible; mais nous n'en avons pas le seul grand travail d'utilité publique qui ait imposé des sacrifices au pays.

Le pont de Québec est d'une nécessité évidente pour la prospérité de tout le district de Québec. Il facilitera dans une large mesure le commerce interprovincial; et il contribuera à compléter la fusion des intérêts entre les provinces maritimes et le vieux Canada.

Nous publions plus loin une appréciation du Courrier des Etats-Unis, sur la fuite du général Boulanger. Le Courrier des Etats-Unis, quoiqu'appartenant franchement au parti républicain, a cependant fait preuve de justice dans les affaires de France, et reproduit assez exactement les impressions du monde pratiquement.

Il faut convenir d'ailleurs que l'attitude des expéditions du général Boulanger deviennent de plus en plus incompréhensibles. Hier il avait, disait-on, de justes craintes d'être condamné à mort par le Sénat, quoique la peine de mort eût été supprimée en France depuis 41 ans en matière politique.

Aujourd'hui on assure que dans une entrevue avec un journaliste, il aurait déclaré qu'il n'était en fait disposé à l'assassiner, ni plus ni moins que dans la Florence du XV<sup>e</sup> siècle. On est le temps, qui ne date cependant que de quelques semaines, où l'illustre reporter Chincholle racontait dans le Figaro, aux badauds émerveillés, que le général Boulanger faisait fièrement profession de ne perdre aucune précaution contre les assassins, et de ne pas même porter d'armes sur lui, "parce qu'il avait confiance dans son étoile."

Le plus clair de l'affaire paraît être que le général Boulanger a dit dans ses explications d'ailleurs fort contradictoires, sur la crainte avec laquelle il envisageait l'éventualité de subir un emprisonnement de courte durée.

LE GENERAL BOULANGER

Le Courrier des Etats-Unis, le principal organe français en Amérique, apprécie comme suit la fuite du général Boulanger en Belgique: "C'est par un éclat de rire général, il faut le dire, que l'on a accueilli en Amérique la nouvelle de la fuite fort peu digne de M. Boulanger vers la Belgique. L'ancien ministre de la guerre a trouvé le moyen de surprendre à la fois ses amis et ses ennemis. Les dépêches rapportent qu'en arrivant à Bruxelles, il s'est fait inscrire à l'hôtel sous le nom de Bruno. L'ex-général s'est peut-être rappelé un mélodrame qui se jouait jadis au boulevard du Crime, et qui faisait alors les délices du public sous le titre de Bruno le fleur. Le nom qu'il a pris en fuyant son ingratitude patrie est donc parfaitement en situation.

"Ce n'est pas, du reste, le seul côté de l'histoire qui prête à rire. Les organes du général tiennent des propos d'une douce gaieté. La Cocarde dit que la police a été "complètement mystifiée." Mais il nous semble qu'il dirait même de l'organe, les amis de M. Boulanger, et une forte part, de la mystification. Tandis que M. Déroulède et ses co-accusés étaient sur la sellette au tribunal correctionnel, il filait, lui, le demi-dieu pour qui ils s'immolaient, tout doucement en Belgique, comme un caissier infidèle, et quand, après l'audience, ils allaient recevoir le sourire du maître il leur a fallu faire le pied de grue pendant deux heures dans l'antichambre avant d'apprendre qu'il avait décampé.

"Un autre organe du parti, la Presse, dit pourtant que Boulanger a quitté Paris sur le conseil de ses amis. Il y a là contradiction apparente; mais il y a amis et amis, et le général a sans doute, derrière le rideau, des amis plus intimes que ceux qui payent de leurs personnes, c'est-à-dire que MM. Naquet, Laguerre, Laisant, Turquet, D. roulède; c'est dans l'ordre, ne fût-ce que M. Rochefort, qui a accompagné la fugue du maître, et en a probablement été l'ordonnateur. La Presse dit encore que pendant son absence le général continuera la lutte pour la révision de la constitution. Soit, mais il fera bien d'y mettre plus de précautions et plus de formes qu'il ne l'a fait en France, car déjà l'Indépendance belge le prévient, que sa présence ne serait pas longtemps tolérée sur le territoire de la Belgique, qui est cependant un pays libre, comme il le proclame lui-même dans son adresse au peuple français, s'il y voulait continuer ses intrigues contre le gouvernement voisin.

"La Presse contient une troisième bourde non moins amusante que les deux premières. Elle dit que les amis de M. Boulanger, ceux qui lui ont conseillé de fuir, avaient été informés qu'il serait jugé par le sénat, et "qu'il ne sortirait pas vivant de cette aventure." Grands dieux! le sénat français est-il donc si sanguinaire? Mais dans tous les cas la peine de mort pour crime politique est abolie en France, et, ne le fût-elle pas, les amis de M. Boulanger devraient à penser que le gouvernement a entre les mains la preuve que leur chef de file s'est mis dans un cas pendable. C'est possible, et la fuite du héros le ferait aussitôt supposer. Un homme qui a la conscience nette ne se sauve pas devant les gendarmes, laissant en plan les plus braves de ses amis pour répondre à sa place devant la justice. Il n'y a pourtant pas apparence que le général, quoique son escapade donne à penser, ait commis un crime qui mérite la mort. Le pire qu'il pourrait craindre serait peut-être quel ques années de prison avec la perte de ses droits civiques. Il en sera quitte pour, pendant ce temps-là, ne pas oublier l'exposition, ce dont personne ne se plaindrait; et pour ne pas avoir un siège à la chambre des députés, ce qui ne serait pas bien dommage, pour ce qu'il y fait!

La Gazette de Montréal commentait le résultat du vote d'hier, sur le rappel de la loi Scott, dit que "la défaite est écrasante, et, venant après les rebuffades de l'année dernière, prouve l'impopularité d'une loi qui peut être bonne en théorie, mais dont l'application est impraticable."

Le World de Toronto, apprécie la défaite de la loi Scott comme suit: "Du moment que la loi Scott a été repudiée par les comités et les villes où on l'avait mise en vigueur, le gouvernement ferait bien de suivre cet exemple et rappeler la loi elle-même."

Avant la réunion des délégués, M. Taché, secrétaire particulier de l'honorable M. Chapleau, avait invité plusieurs d'entre eux à un lunch à l'Ontario club. Nous avons remarqué parmi eux l'hon. M. Laurier, l'hon. M. Pelletier, l'hon. F. Langevin, M. M. Choquette, C. Langelier, D. Guay, Jules Tessier, députés, Ernest Lacaud, E. Bouchette de l'Electeur, etc.

M. Taché a dit aux délégués qu'il était chargé par le secrétaire d'Etat de leur exprimer toute sa sympathie pour l'œuvre qu'ils ont entreprise, et de leur proposer son concours.

Le pont de Québec

La délégation de Québec a été reçue, hier, après-midi, dans la salle de comité des chemins de fer. Les ministres présents étaient Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Adolphe Caron, les honorables MM. Carling, Topper, Dewdney et Haggart.

Voici les noms des délégués: Col J. B. Forsyth, président de la compagnie du pont, et les directeurs suivants: H. M. Price, I. Tarte, P. P. Hall, P. Landry, Cyr Duquet, Gasp. Lemoine, L. F. Burroughs, secrétaire; A. L. Light et E. A. Hoare, ingénieurs.

Délégués du conseil de ville: Hon. J. Hearn, E. Vincent, J. Huard, A. Laberge, E. D. T. Chambers, L. J. Demers, Jas. Carrel, Martin Foley, jr, Cyr Duquet et S. J. Demers. Délégués du Bureau de commerce: R. Turner, président; T. Le Gros, H. A. Bedard, A. Picher, U. J. Ray, E. Nesbitt, G. R. Renfrew, E. Vallard, J. H. Giguac, D. Arcand, J. H. Clint, Jos. Gauthier et Thos. Beckett.

Délégués de St-Sauveur—M. le maire Kirouac et le Dr Gingras, conseiller. Délégués de la paroisse de Québec—M. le maire Lee et le conseiller Baile. Délégués de St-Colomban de Silley—Jas. Timmony, maire; A. H. Falard, C. Power, E. M. P. et A. S. Sharples.

Ces citoyens: T. Chase Gaspar, C. R. M. P. J. A. Charlebois, N. P. R. Campbell, L. D. Hudon, T. P. B. dard, E. Forin, J. B. Letellier, F. Tessier, F. Desile R. P. Vallée, Gasp. Germain, Ed. Germain, Nas. Fortier, H. Torgeon, J. F. Lavallée, Boivin, Ths. Pampalon, C. Letellier, D. Morgan, G. R. White, plusieurs autres. MM. les députés et sénateurs suivants étaient joints à la délégation: M. M. P. Pelletier, Bailargue, St. George, Joncas, A. Langevin, Amyot, Guay, Granbois, Labelle, Godbout, Coiteux, Rinfret, Casgrain, Choquette, Desautels, Riopel, Desjardins, G. H. Hall, Desjardins, M. P. P. Ban, Lavergne, Lépine, Fr. Smith, B. Lyon.

La délégation a été présentée à Sir John A. Macdonald par Sir Adolphe Caron qui a cédé la parole à M. le colonel Forsyth, président de la compagnie du pont. M. Forsyth a lu le mémoire préparé par la compagnie, mémoire dans lequel on fait savoir au gouvernement que la compagnie est fixée sur l'emplacement du pont. Elle demande au gouvernement de garantir le paiement de l'intérêt sur un emprunt de \$2,000,000 que desire contracter la compagnie.

L'honorable M. Langevin, maître de la délégation, composée de citoyens les plus considérables de Québec qui sont unanimes sur la question d'un pont. Il a dit que Québec, au point de vue des profits, des pertes et des risques, qui avaient jusqu'à présent détourné le trafic vers l'autre rive, et il a conclu en pressant vivement le gouvernement de faire droit à la demande qui lui était adressée.

M. Turner, président de la chambre de commerce, a expliqué que la construction du pont diminuerait pour les marchandises destinées à Québec le prix du fret pour une valeur égale à la distance de 60 milles de chemin de fer.

M. Casgrain, député de Québec, a insisté sur ce que la construction du pont serait l'achèvement de la politique tendant à établir un réseau de chemins de fer exclusivement nationaux. L'hon. M. Hearn a fait appel ensuite aux souvenirs de Sir John et à sa vieille sympathie pour Québec. M. Hall, directeur du Québec Central, dit que la construction du pont était vivement désirée aux Etats-Unis et particulièrement à Boston, où elle était considérée comme devant donner de grandes facilités au trafic.

La suite de l'audience du conseil privé, la plupart des délégués se sont rendus au buffet de la chambre des communes où l'hon. M. Langevin, maire de Québec, a fait servir le champagne, et a porté un toast à Sir A. P. Caron en le remerciant de l'appui donné à la délégation. Sir A. P. Caron a répondu, dans une allocution fort applaudie, qu'il avait toujours été l'ami de Québec, et que les délégués pouvaient compter sur son concours le plus actif. Le pont, a-t-il dit, est une œuvre nécessaire, il faut qu'il se construise, et il se construira avec l'appui de nos amis dans le gouvernement et le vote unanime de la population de Québec sans distinction de parti.

L'honorable ministre de la marine a demandé aux délégués d'avoir un peu de patience et de ne pas se désespérer pour un délai qui, d'ailleurs, sera court. Il a terminé en recommandant chaleureusement aux habitants de Québec de rester unis; de ne pas laisser s'introduire dans leur sein des dissensions financières relatives. Votre union, a-t-il dit, est le gage d'un succès prochain, et elle peut seule nous éviter des mécomptes que des dissensions intimes ont valu à Québec dans le passé.

Ces discours ont produit sur l'assistance la plus heureuse impression. Les délégués sont repartis pour Québec par le train de 4 heures et trois quarts.

L'emprunt de 1888

A l'ouverture de la séance, hier, l'hon. ministre des finances a fait la déclaration suivante: "J'ai, a-t-il dit, lu avec soin, considéré avec les officiers de non département les observations faites par Sir John A. Macdonald relatives au projet de l'emprunt de 1888, et étudié dans le prospectus le paragraphe se rapportant au rachat des bons pour le fonds d'amortissement.

Afin d'éclaircir la question il est bon, je crois, d'étudier l'histoire des emprunts précédant celui de 1888. Le gouvernement a tenu d'effectuer un fonds d'amortissement spécial pour chacun de ces emprunts, et aujourd'hui la somme nécessaire à cet effet s'élève à \$2,000,000 par année. Cette somme doit être appliquée en achat de valeurs ou débetures d'un caractère solide. Ainsi est difficile de toucher, pas acheter des actions de compagnies, dont la valeur est sujette à de trop grands changements. Nous ne pouvons pas davantage acheter des débetures municipales, ou des bons d'autres gouvernements. Il y aurait les considérations anglaises auxquelles nous ne pouvons pas échapper, et qui ne seraient pas agréables pour nous d'acheter. Comme question d'achat, nous avons toujours, je crois, acheté nos propres débetures pour fonds d'amortissement requis pour les différents emprunts.

Les prospectus des emprunts précédant celui de 1888 contenaient une clause obligeant le gouvernement à racheter ses bons tant qu'ils ne dépassaient pas le pair, mais le laissent libre d'acheter ou de ne pas acheter en cas contraire. Comme question de fait, lorsqu'on achète, on ne peut pas acheter des actions au-dessus du pair, nous les achetons alors quand même pour nos fonds d'amortissement. L'an dernier même, nous avons acheté pour le fonds d'amortissement de l'emprunt à 4 p. c. des bons se vendant à 114 1/2 au pair.

Le prospectus de l'emprunt de 1888 contenait la même disposition, mais je l'admettrais, un peu plus explicite que dans les prospectus précédents. Mais l'on ne doit pas oublier que le gouvernement a toujours été obligé d'acheter les bons de la province de Québec, et de les racheter au-dessus du pair, et que ce n'est qu'après avoir fait cela que le gouvernement a pu donner au stock une valeur facile. C'est une chose qu'il est facile de juger. Il est, naturellement, plus avantageux d'acheter de nos propres bons parce que nous n'avons pas alors de taxe sur le revenu (income tax) à payer au gouvernement anglais, comme nous serions obligés de le faire si nous achetions des valeurs d'autres gouvernements ou colonies. De plus en achetant nos propres bons, qui sont au-dessus du pair, nous y trouvons l'avantage immense de leur donner plus de valeur, et de préparer la voie à des conditions plus faciles pour un autre emprunt.

Telles sont les considérations qui portent le gouvernement à acheter de nos propres bons pour les fonds d'amortissement, pratique que nous avons toujours suivie, et dont l'expression d'intention de la continuer, nous nous oblige pas à le faire, si l'on donne aux bons une valeur déraisonnable.

Nous avons acheté tout plus de \$1,000,000 de ces bons, et l'on a payé un prix trop élevé nous avons payé moins que le prix que nous avons reçu, nous même \$25. Nous avons acheté, par exemple, au 1<sup>er</sup> juillet, 1888 des bons à 94 1/2 et 94 1/2. Le premier octobre nous avons acheté à 93 3/4 et le 1<sup>er</sup> décembre à 92 3/4. C'est un peu ce que je crois, qu'il n'y a pas de crainte

à avoir que nos bons soient portés à un valeur facile. A cet égard l'assurance que l'emprunt serait épuisé longtemps avant son expiration, le cas est le même pour la plupart de nos emprunts. Par exemple si nous achetions nos bons à 4 p. c., ce sont les derniers ne viennent que qu'en 1903, nous pouvons les épuiser onze ou douze ans avant l'expiration de l'emprunt; mais dans ce cas nous avons simplement réduit notre dette d'autant. Cette simple exposition de faits montre qu'il n'y a aucun sujet de crainte, comme le prétend Sir Richard Cartwright, que l'emprunt de 1888 soit désavantageux, ni qu'il constitue un fardeau pour le pays dans l'avenir.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'ACTE SCOTT ET L'OPINION DE LA PRESSE. L'Empire dit: "Le résultat de la votation, hier, sur le rappel de la loi Scott, prouve clairement que la réaction qui s'est faite l'année dernière ne s'est pas apaisée. Les rapports qui nous arrivent indiquent que le résultat n'est pas dû à des causes locales, mais que le rappel de la loi a été voté à de grandes majorités presque partout et sur tous les points de la province. D'un autre côté, il n'y a pas le moindre doute que la manière dont la loi a été mise en vigueur entre pour beaucoup dans le résultat du vote. Les partisans de la tempérance se sont eux-mêmes opposés à la loi, en disant que dans les conditions présentes elle était préjudiciable aux intérêts de leur cause. Le fait que M. Mowat et ses subordonnés n'auraient pas dû se servir de cette mesure comme engin politique et surtout des principes de la tempérance à la loi. Reste à savoir si le capital politique, pour lequel M. Mowat a sacrifié le but de la loi, lui rapportera quelque chose.

Le Free Press dit à propos du rappel de la loi Scott: "Dans tous les comités et les villes où l'on a voté pour le rappel de la loi Scott, hier, le peuple s'est prononcé carrément en faveur du rappel de la loi. Il n'y a plus aujourd'hui de doute sur le fait que la province d'Ontario, où la loi Scott soit en vigueur. Les élections d'hier ont prouvé que le sentiment de la tempérance n'est pas encore assez développé dans la province d'Ontario pour maintenir en vigueur une loi prohibant la vente des boissons entravées."

Parlant du rappel de la loi Scott, le Globe dit: "La loi, qui a été mise en vigueur strictement appliquée, a démontré que l'on ne pouvait pas attendre l'efficacité. Des boissons alcooliques sont vendues partout où cette mesure est en vigueur, en dépit de tout, et avec le concours d'une grande partie de la population. Les partisans de la prohibition totale du trafic des boissons alcooliques ne doivent pas se décourager au contraire; au lieu d'employer les moyens dont ils disposent à prohiber la vente des boissons dans certaines localités, leur devoir est d'organiser une campagne pour mettre la prohibition totale en vigueur dans tout le Canada."

Le Waterloo Advertiser est tout à fait de l'avis de News, de St. Jean, qui a qualifié d'impertinente l'intervention d'Ontario dans une affaire qui n'est pas de leur ressort. C'est une affaire qui concerne le Canada seul et toute intervention étrangère est simplement une impertinence. Prédicateurs et orateurs se sont levés pour faire la guerre aux catholiques de la province de Québec.

La législature a réglé la question déjà ancienne des biens des Jésuites d'une manière satisfaisante pour le peuple; elle a fait disparaître une fois pour toutes une source d'irritation et de mécontentement. Le bill des Jésuites a été adopté virtuellement sans soulever de protestations. Les représentants choisis de la minorité protestante l'ont accepté comme un règlement équitable d'une question épineuse. Comme ce règlement entraînerait une certaine dépense pour obvier à toute injustice de la part de la minorité protestante une somme proportionnelle fut ajoutée au règlement provisoire. C'est une affaire qui concerne le Canada seul et toute intervention étrangère est simplement une impertinence.

Après avoir entendu plusieurs autres députés, la chambre a adopté la demande en autorisation de poursuivre contre le général Boulanger. M. Paul de Cassagnac a dit que les charges contre le général Boulanger n'étaient qu'un absurde tissu de faussetés, et il a déclaré que le seul arbitre entre le gouvernement et le général Boulanger était le suffrage universel.

M. Trard, président du conseil, a soutenu la demande en autorisation des poursuites contre le général Boulanger. Il a dit: "Nous voulons poursuivre un homme qui cherche à ruiner la république. Le devoir nous commande de défendre les institutions du pays contre les intrigues des factieux, et de prendre tous les moyens pour sauver la France des horreurs de la guerre civile. Je suis convaincu que le peuple ratifiera l'attitude de la chambre."

Après avoir entendu plusieurs autres députés, la chambre a adopté la demande en autorisation de poursuivre contre le général Boulanger. M. Paul de Cassagnac a dit que les charges contre le général Boulanger n'étaient qu'un absurde tissu de faussetés, et il a déclaré que le seul arbitre entre le gouvernement et le général Boulanger était le suffrage universel.

TELEGRAMMES

Boulanger à Bruxelles

Entrevue avec le correspondant du Sun

Un manifeste de Boulanger a publié un manifeste, en date de Bruxelles, avril 5, dans lequel il dit que les électeurs ont trop de bon sens pour ne pas faire justice du tissu de faussetés qui lui sont imputées. Le gouvernement a exigé qu'une majorité servile un consentement aux poursuites contre lui, devant un tribunal composé d'ennemis politiques, et non devant un tribunal compétent. Toutes ses actions dont un fait des crimes aujourd'hui connus de bien connus lorsqu'il était ministre de la guerre, et par conséquent, ses collègues étaient aussi coupables que lui. Toutes les vicieuses que l'on peut décrire, toutes les calomnies que l'on peut débiter contre moi, dit-il, ne nous détourneront pas de notre but, qui est d'obtenir une république honnête, et l'exercice légal du suffrage universel.

Une lettre du général Boulanger BRUXELLES, 5.—Le général Boulanger a dit à un journaliste qu'il avait adressé à M. de Beaurepaire, procureur-général à Paris, une lettre dans laquelle il se déclare prêt à comparaître devant la cour d'assises, mais il refuse de reconnaître la juridiction du Sénat.

Boulanger et le gouvernement Belge BRUXELLES, 5.—Le gouvernement Belge paraît décidé à expulser le général Boulanger. Hier, le général s'est présenté pour rendre visite à M. Bonaert, premier ministre, et il a ensuite déposé sa carte chez les autres ministres et chez le maire de Bruxelles, mais ses visites ne lui seront pas rendues, le monde politique de Belgique ne voulant entretenir avec lui aucun rapport officiel.

Les boulangistes à Bruxelles BRUXELLES, 5.—Le général Boulanger a eu, aujourd'hui, une longue conférence avec MM. Rochefort, le comte Dillon, Laisant, Laguerre, Laurs et Déroulède. Une manifestation anti-boulangiste, qui avait été préparée à leur arrivée a été arrêtée par la police.

Une entrevue avec le général Boulanger NEW-YORK, 5.—Le correspondant du Sun lui télégraphie qu'il a vu le général Boulanger et que le général avait toute l'apparence d'un homme qui commence à se rendre compte qu'il a fait une sottise. Il a commencé par déclarer, sur un ton déclamatoire, qu'il était venu en Belgique parce que la Belgique est un pays libre, et qu'il pourrait mieux qu'à Paris y continuer la direction du parti national. Ce sont, dit-il, ses amis qui l'ont obligé de partir, malgré de nombreux refus, parce qu'ils avaient la conviction que sa vie était en danger.

Sur la question du reporter, s'il croyait réellement que ses ennemis politiques en voulaient à sa vie, le général a répondu qu'il avait l'habitude de se défendre lui-même. Ensuite il a dit qu'il a reçu avis que s'il ne partait pas, il devait être emprisonné le lendemain et que le mandat en était déjà signé.

Des raisons de prudence, a-t-il ajouté, se sont imposées à moi. Je n'ai plus la vigueur que j'ai eu autrefois, et la perspective d'un long emprisonnement m'a paru pleine de menaces.

Le général, consulté sur ses plans, dit qu'il attend la tournure que prendront les événements, et que s'il est poursuivi devant le Sénat, il restera à l'étranger jusqu'aux élections d'octobre.

Les poursuites contre Boulanger PARIS, 4.—La chambre a voté l'urgence pour la discussion de la demande en autorisation de poursuivre contre le général Boulanger. M. Paul de Cassagnac a dit que les charges contre le général Boulanger n'étaient qu'un absurde tissu de faussetés, et il a déclaré que le seul arbitre entre le gouvernement et le général Boulanger était le suffrage universel.

CHEAPSIDE

Veillez, s'il vous plaît, venir profiter de notre vente à bon marché de Nouveaux Dolmans, Nouveaux Pardessus, Nouveaux Gilets, Nouveaux Jersey Cette Semaine

GANTS DE KID La plupart des marchands prennent un profit assez élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises. NOTRE GRAND SUCCES dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES EN COSTUMES D'HIVER Scènes appropriées. Tout de première classe AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS 117 RUE SPARKS Téléphone 301

Pritchard & Andrews Si vous voulez faire Réparer vos Balances INSPECTER vos POIDS Allez chez le sous-signe. Remarque: Nos balances sont en acier, et nous avons des balances de précision pour toutes les applications. Pritchard & Andrews GRAVEURS EN GENERAL No. 175 RUE SPARKS

REMEDE DE PINUS Pour les Hémorroïdes L'ONGUENT PINUS Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison sans marque jamais de se produire après quelques applications. Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord. Mis en boîtes séparées. EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS PREPARE PAR Pinus Medical Co., Ottawa, Ontario.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "CITIZENS" FONDEE EN 1864 BUREAU PRINCIPAL: Edifice de la Compagnie d'Assurance "CITIZENS", 181 rue St. Jacques, Montréal. DIRECTEURS: Hon. J. C. Abbott, Sénateur, Président; Andrew Allan, Sec. Vice-Président; Robert Anderson, Sec. J. Arthur Fr. Voss, Sec. Alp. Desjardins, M. P. J. O. Gravel, Sec. H. Moniaux Allan, Sec. William Smith, Sec. G. E. Hart, gérant général.

E. A. LEPROHON ARCHITECTE BUREAU: VICTORIA CHAMBERS 2ème étage, chambre No 9. Résidence, 204 rue Daly, Ottawa. Aux Peintres et au Public en Général Tapisseries, Peintures, HUILLES, etc. Je pose les grandes vitres de chaux (Plate Glass) ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE JOHN SHEPHERD 227, Rue Rideau, Ottawa

Tapis Bruxelles Tapis Bruxelles Tapis Bruxelles Tapis Tapisseries Tapis Tapisseries Tapis Tapisseries Tapis Tapisseries

PRELARTS PRELARTS PRELARTS PIGEON PIGEON Enseigne de la RUE R STRUOD Vendent choix pour nime de Japon ou d 109 Rue Rideau e Dans la L'enquête s'est à la cour de police du vol de \$76. Il n'y aura pas de cercle des familles Canadien.

M. Louis Fréchet mort de M. Anselme à Hill, hier. M. B. tant plusieurs ans l'Union St. Joseph Sir Charles Turpin, à Toronto, d'arbitrage, au soutien d'onde-d'ok pour Winnip g. Les orangistes du comte de Carle une grande assemblée contre l'acte de cour, à Bell's C. En cour de divis Ross a donné justice de Sophia Dube et de la somme de \$94, Alex. Dube pour la

Un peintre non est tombé, hier, d'une maison de la frappe la table sur la coupure profonde Son Excellence refusé d'ouvrir l'ford, le 15 sept, devra être à Québec pour recevoir le préparé son voyage M. Charlton a de la Chambre des demanderait si l'intention, pendant tuelle, de soumettre portant la société o Tous ceux qui que la session soit cent à perdre espoir se terminer avant le siègeant le Samedi n'est pas probable. chefs libéraux dissent n'aura pas l'pai,